



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 novembre 2005, à 15 heures

Président : M. Toscano (Vice-Président)..... (Suisse)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour: Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

Point 73 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-59931 (F)



En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Toscano (Suisse), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Agenda item 52: Développement durable (suite)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite) (A/C.2/60/L.10/Rev.1)

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.2/60/L.10/Rev.1, intitulé "Année internationale de la planète Terre, 2008", qui n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

2. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) fait savoir qu'un certain nombre de modifications doivent être apportées au texte. Au cinquième alinéa du préambule, aux troisième et quatrième lignes, les virgules après les mots "terrestres" et "catastrophes" doivent être remplacées par des points virgules et, à la cinquième ligne, la virgule qui suit le mot "ressources" doit elle aussi être remplacée par un point virgule. Au paragraphe 2, à la troisième ligne, la virgule après le mot "Année" doit être supprimée, et il y a lieu d'insérer les mots "entre autres", entre virgules, après le mot "notamment", à la huitième ligne.

3. Par ailleurs, les pays ci-après se sont joints aux auteurs du projet de résolution: Antigua et Barbuda, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Grèce, Guinée, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Libéria, Luxembourg, Malawi, Mauritanie, Mexique, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée et Timor-Leste.

4. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.10/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.*

5. **M. Kotis** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il n'a disposé du texte du projet de résolution que peu avant la séance, et implore le Secrétariat pour qu'il respecte la règle selon laquelle les documents qui appellent une décision doivent être distribués 24 heures à l'avance.

6. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) promet de veiller à ce que les documents soient disponibles 24 heures à l'avance et déclare qu'en tout état de cause, dès qu'ils sont disponibles sur le système à disque

optique, ils peuvent être consultés en utilisant le lien disponible sur le site web de la Commission.

Point 73 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite) (A/C.2/60/L.8/Rev.2, A/C.2/60/L.9/Rev.1 et A/C.2/60/L.5/Rev.1)

7. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.2/60/L.8/Rev.2, intitulé "Aide humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays".

8. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) fait savoir que les pays ci-après se sont joints aux auteurs du projet de résolution: Algérie, Bangladesh, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Iraq, Irlande, Jordanie, Maroc, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Timor-Leste, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

9. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.8/Rev.2 est adopté.*

10. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.2/60/L.9/Rev.1*, intitulé "Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala".

11. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) fait savoir que les pays ci-après se sont joints aux auteurs du projet de résolution: Albanie, Arménie, Cameroun, Congo, Irlande, Islande, Libéria, Mozambique, Pays-Bas, République de Corée, Suriname, Suisse et Viet Nam.

12. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.9/Rev.1* est adopté.*

La séance, suspendue à 15 h 30, est reprise à 15 h 40.

13. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.2/60/L.5/Rev.1, intitulé "Assistance économique pour la reconstruction et le développement de Djibouti", à propos duquel les consultations viennent de s'achever.

14. **M. Omar** (Djibouti) dit qu'à la suite des consultations, un consensus est intervenu sur le texte, sous réserve d'une modification, à savoir la suppression, au deuxième alinéa du préambule des mots "et les résultats du Sommet mondial de 2005".

15. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) fait savoir que les pays ci-après se sont joints aux auteurs du projet de résolution: Afrique du Sud, Angola, Bangladesh, Cap-Vert, Congo, Érythrée, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Iraq, Libéria, Mauritanie, Ouganda et Soudan.

16. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.5/Rev.1, tel que modifié oralement, est adopté.*

17. **Le Président** informe la Commission que les trois projets de résolution adoptés au titre du point 73 b) de l'ordre du jour n'ont pas d'incidences sur le budget-programme.

La séance est levée à 15 h 45.